CARAÏBES - Déclaration sur les manœuvres militaires des Etats-Unis et de l'OTAN dans les Caraïbes (par l'Association américaine des juristes)

dimanche 18 juin 2006, mis en ligne par Dial

Le 23 mai 2006 ont débutées des manoeuvres militaires de l'OTAN dans la Mer des Caraïbes appelées Joint-Caribe Lion 2006, auxquelles participent quelque 4,000 soldats de l'OTAN, CANADIENS, hollandais, Français et Belges, en plus des 6,500 militaires étatsunisiens déjà dans la région depuis avril 2006.

Y participeront les porte-avions USS George Washington, USS Abraham Lincoln et autres, tels des sous-marins nucléaires lance-missiles, des avions AWACS, des hélicoptères et des chasseurs-bombardiers.

L'Association Américaine de Juristes, organisation non gouvernementale avec statut consultatif au Conseil Économique et Social de l'ONU, déclare sa très profonde préoccupation et rejet des manoeuvres militaires conjointes.

Ainsi nous exprimons notre refus formel de la présence de troupes européennes de l'OTAN dans les eaux et sur le territoire des Amériques, agissant comme alliés des USA en violation flagrante des normes et des règles qui régissent et encadrent les relations internationales, et du droit régional américain. Ces manoeuvre armées conjointes entre les USA et l'OTAN font partie de la politique interventionniste états-unienne, coulées dans le plan de militarisation des Amériques, et comme partie intégrante de sa stratégie globale de guerres d'agression contre les peuples, camouflées en supposées guerres préventives.

Ces manoeuvres font partie d'une action conjointe d'un directoire mondiale de facto, sans légitimité, entièrement fondée sur la violence indiscriminée contre les peuples. Elles constituent de véritables menaces contre les processus démocratiques en Amérique Latine, surtout contre la République Bolivarienne du Vénézuéla et contre Cuba. Ce n'est pas un hasard que les postes de commandement militaires se trouvent sur le îles de Curaçao et Guadeloupe, très près des côtes Vénézuéliennes. Ces opérations sont une partie intégrante de la politique de destruction du droit international et du cadre multilatéral de coopération, de solidarité et de sécurité internationales.

L'AAJ rappelle que la Charte de l'ONU interdit formellement la menace d'utiliser la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout état, ou de quelque autre façon incompatible avec les but et principes des Nations Unies.

Dans le contexte latino-américain actuel, cet opération USA-OTAN est un acte d'intimidation équivalent à une menace d'utiliser la force, violation ouverte et grossière de la Charte de Nations Unies. C'est comme tel un acte constitutif de préparation d'un acte d'agression - un crime en droit international - violant ainsi les Résolutions 3314 (1974) et 2625 (1970) de l'Assemblée Générale de l'ONU et le droit des peuples à l'autodétermination.

Finalement, l'AAJ Continentale exige que les USA et l'OTAN respectent les normes impératives du droit international, surtout le droit de chaque peuple de choisir son propre modèle économique, social, politique et idéologique. L'AAJ lance un appel à la solidarité des peuples du continent pour exiger le retrait immédiat des eaux antillaise de toutes les troupes des USA et OTAN, et une fin immédiate à ces manoeuvres d'intimidation.

4 juin 2006

Me Clea Carpi da Rocha

Présidente AAJ Continental.

Me Vanessa Ramos

Secrétaire générale.